

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 25 mars 2015**

---

Délibération n° 2015 - 25/03/2015 - 2

*Election du Vice-Président du Conseil d'administration  
de l'Université de Bourgogne*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU l'article 116 (portant dispositions transitoires) de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne sous leur version adoptée par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2011
- VU le courrier en date du 16 mars 2015 de Madame Marie-Geneviève GERRER présentant sa démission des fonctions de Vice-présidente du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne à compter du 24 mars 2015

Après en avoir délibéré

**le Conseil d'administration a procédé à l'élection de Monsieur Louis de MESNARD en qualité de Vice-président du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne :**

**Monsieur Louis de MESNARD : 19 voix**  
**Bulletin blanc : 1**  
**Bulletin nul : 1**

Dijon, le 26 mars 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement